BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX PARIS

FERNAND BOURNON
Archiviste-Paléographe



Les Arènes de Lutèce

(Arènes de la rue Monge)

LE PASSÉ - L'EXHUMATION - L'ÉTAT ACTUEL

Ouvrage orné de 2 planches hors texte



PARIS (IXe)
H. DARAGON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, rue Duperré, 30

MDCCCCVIII

Les Arènes de Lutèce

Il a été tiré pour les amateurs dix exemplaires sur papier du Japon.



Arènes de Lutèce au moment de la découverte.

BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX PARIS

FERNAND BOURNON
Archiviste-Paléographe

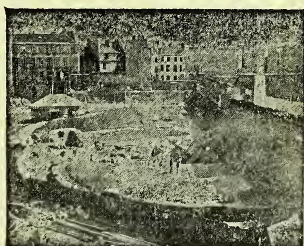


Les Arènes de Lutèce

(Arènes de la rue Monge)

LE PASSÉ - L'EXHUMATION - L'ÉTAT ACTUEL

Ouvrage orné de 2 planches hors texte



PARIS (IXe)
H. DARAGON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
30, rue Duperré, 30

MDCCCCVIII

Les 

Arènes de Lutèce



LE PASSÉ

Lorsque, cinquante ans environ avant l'ère chrétienne, les Romains se furent emparés en conquérants de la Gaule, malgré l'héroïque résistance de quelques vaillantes cohortes indigènes, commandées par des chefs tels que Vercingétorix et Camulogène, l'occupation fut prompte et complète. Moins d'un siècle y suffit : les farouches Gaulois se laissèrent aisément séduire par les représentants d'une civilisation qui leur était si inconnue, — et ces représentants étaient loin d'être l'élite de la société romaine ! L'administration, la langue, les mœurs, tout devint vite romain.

Il n'est pas douteux que ce que les Gaulois admirèrent le plus, ce fut l'art de bâtir, où excellaient leurs vainqueurs. Routes, palais, temples,

thermes, aqueducs et ponts, théâtres, cirques et amphithéâtres, arcs de triomphe, etc., se construisirent comme par enchantement. Nous les admirons aussi, d'ailleurs, et le regret de notre époque, enfin éclairée, est que nos aïeux n'aient pas eu pour ces constructions vieilles de deux mille ans le respect dont on les entoure aujourd'hui.

Hélas ! il est souvent trop tard et ce sont des ruines que l'on salue maintenant, alors qu'il eût suffi d'un peu d'entretien, tous les cent ans, pour nous conserver des monuments intacts et superbes.

Les Gaulois vivaient dans des cabanes, chassaient, pêchaient, et, pour honorer leurs divinités, recherchaient les profondeurs des bois. Les Romains leur montrèrent comment on s'abrite sous des toits solides, on sacrifie aux dieux dans des temples grandioses, élevés au sommet des collines, voire même des montagnes, ou au centre des villes, et comment, — car c'était un peuple qui aimait le plaisir et les fêtes en plein air, — on se divertit aux combats de gladiateurs et d'animaux, en édifiant à cet effet des théâtres, des arènes où 20.000 spectateurs pussent jouir à l'aise du coup d'œil. La formule simpliste d'un peuple qui, avant tout, aime les jeux, et sait ne vivre que de pain, *panem et circenses !* passa les Alpes et devint, pour un temps, la morale gallo-romaine.

Beaucoup de vestiges d'arènes, cirques, amphithéâtres ou hippodromes et théâtres sont restés debout, ou à demi-enfouis, sur le territoire de la Gaule, représentants de cette passion des Romains pour les spectacles : la Province romaine par excellence, — notre Provence, — a les plus célèbres : Nîmes, Arles, Orange, Béziers, etc., mais on en retrouve ailleurs un peu partout : à Bordeaux, (palais Gallien), à Saintes, à Sanxay (dans le Poitou), à Tours, à Autun, à Sens, — et en se rapprochant encore de Paris, à Senlis, à Champlieu (voisin de Pierrefonds), à Meaux. Il y en eut bien d'autres encore, les uns complètement détruits, — *etiam periere ruinæ,* — les autres que le sous-sol cache et que le hasard d'une fouille pourra révéler soudain.

C'est maintenant un fait démontré qu'à partir du premier siècle de l'ère chrétienne, l'île de Lutèce, si vaillamment défendue par Camulogène contre Labiénus, devint un centre important pour les conquérants romains ; mais, contrairement à ce que l'on a cru longtemps, ce n'est pas l'île même qu'ils préférèrent ; ils y construisirent, à la pointe occidentale, le palais de leur chef (notre Palais de Justice repose sur ses substructions) ; à la pointe orientale, un autel dédié à Jupiter par les bateliers (nautes) du fleuve ; ils entourèrent son rivage d'une muraille, mais c'est sur la rive gauche, sur les pentes de la colline

nommée aujourd'hui un peu ambitieusement *montagne* Sainte-Geneviève, que s'éleva la vraie ville romaine. Ainsi s'est trouvé vérifié, en quelque sorte par hasard, le surnom de *quartier latin* donné à cette région de Paris tout simplement parce qu'il était devenu au Moyen âge, le siège des écoles où les étudiants étaient forcés de s'exprimer en latin.

Le palais des Thermes demeure le plus grandiose témoin de cette époque : il s'en faut qu'il soit le premier en date. En effet, les fouilles pratiquées à diverses époques dans le sous-sol de la montagne Sainte-Geneviève ont fourni les preuves de l'importance et du nombre des constructions qu'y avaient faites les Romains dans les trois premiers siècles qui suivirent leur conquête. Au commencement du dernier siècle, on trouva sous la partie du jardin du Luxembourg qui longe le boulevard Saint-Michel, et, plus tard, du côté de l'Orangerie, aujourd'hui Musée du Luxembourg, un tel nombre de débris antiques de toutes sortes qu'il fallut bient admettre l'existence de groupes d'habitations très denses, bordant deux voies romaines allant l'une vers le sud, l'autre vers l'ouest, dont le tracé est connu avec certitude.

En 1865, lorsque l'on reconstruisit en partie le lycée Saint-Louis pour le mettre en façade sur le nouveau boulevard Saint-Michel, furent de mê-

me mises au jour les substructions d'un *théâtre* qui datait certainement des premiers temps de l'occupation romaine, car il est antérieur à la voie même ouverte sur ses ruines. Un camp fortifié existait à la place du massif de maisons situées à droite de la rue Soufflot, vers la rue Gay-Lussac. Il y a quelques années seulement, on a constaté l'existence d'un bâtiment romain très vaste, peut-être des bains publics, au-dessus et au sud-est du Collège de France, sous le sol de ce pâté de maisons si pittoresque que l'on traverse pour monter vers l'école Polytechnique, — tout cela certainement antérieur à la construction du palais des Thermes.

Rien d'étonnant donc que pour cette ville, si riche en constructions, aient existé des ARÈNES dès le début de la période gallo-romaine ; — mais il n'y eut longtemps là-dessus que des conjectures.

Les historiens avaient noté dans l'*Histoire de l'Université* de Du Boulay (1665-1673, 6 vol. in-fol.), au tome III, p. 238, une charte de 1284 mentionnant incidemment trois quartiers de vigne situés au lieu dit les Arènes, devant Saint-Victor : « *Item, tria quarteria vineæ, sita in loco qui dicitur* les Arennes, *ante Sanctum Victorem.*

On faisait état aussi d'un passage de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours (livre V, chap. 18), relatant que Chilpéric avait fait restaurer des cirques à Soissons et à Paris.

La question se précisa mieux lorsqu'en 1858, M Léopold Delisle eut retrouvé (1) un fragment de poème rédigé vers la fin du XII[e] siècle par Alexandre Neckam, écrivain anglais, où il était fait allusion aux Arènes antiques et à leur emplacement :

Indicat et circi descriptio magna theatrum
Cipridis : illud idem vasta ruina docet.
Diruit illud opus fidei devotio ; Sancti
Victoris prope stat relligiosa domus.

Ces vers, — très peu virgiliens, — peuvent se traduire ainsi : le large pourtour d'un cirque représente un théâtre en l'honneur de Vénus ; ses vastes ruines le révèlent. La dévotion de la foi a renversé cette construction ; auprès, se dresse la maison religieuse de Saint-Victor.

Malgré la précision de ces indications, un érudit, Huillard-Bréholles, les interpréta d'une façon erronée devant cette même Société des Antiquaires de France qui venait d'entendre la communication de M. Delisle (2) ; il crut pouvoir fixer

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1858, pp. 152-6.
(2) Ibid., p. 167.

l'emplacement de ces ruines vers l'endroit où les bâtiments de l'Ecole Polytechnique surplombent le square Monge, et Cocheris, dans sa continuation de l'*Histoire de la Ville et du diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf, répéta purement et simplement cette erreur (tome III, p. 601).

Voilà tout ce qu'avaient fourni les textes anciens (1).

Il s'en est fallu de peu que les travaux du sol aient révélé, il y aurait maintenant déjà un siècle, les Arènes parisiennes, et voici comment. Lorsqu'en 1811, furent faits les déblais nécessaires pour la construction de la Halle aux Vins et de ses abords sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Victor, les ouvriers mirent au jour de gros murs qui n'étaient autres que ceux de l'amphithéâtre romain. Héricart de Thury, alors directeur des travaux de Paris, en fut aussitôt infor-

---

(1) Plus tard en 1875, c'est-à-dire après la mise au jour des Arènes et leur acquisition par la Ville, M. Paul Meyer publia un autre texte jusqu'alors méconnu, confirmant leur existence en ce lieu ; c'est le passage d'une chronique sur l'Histoire de France, datant de la première moitié du XIII[e], siècle, où il est dit que Chilpéric avait construit « un theatre ès vingnes qui sont entre Saint-Geneviève et Saint-Victor. De cel theatre que je vos dis duroit encore une partie en estant au jor que le roi Phelipes commença Paris de murs à ceindre par divers Petit-Pont » (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1805, pp. 99-100).

mé, et comme il était sagace archéologue, les reconnut pour tels (1). Il avait promis d'en fournir un croquis à M. Jollois, ingénieur des Ponts et Chaussées, également archéologue, mais la promesse ne fut pas tenue, et quand plus tard, en 1843, celui-ci composa son excellente dissertation sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris (2), il dut se borner à énoncer le fait fondé sur des inductions et des comparaisons d'une parfaite logique et que devait vérifier l'avenir.

Une fois de plus, le hasard allait servir la science.



(1) *Description des Catacombes de Paris*, 1815, in 8.

(2) *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 2e série, tome I, anné 1843.

Cf. J. Quicherat, *Mélanges d'autéologie et d'histoire :* Antiquités, celtiques, romaines et gollo-romaines ; Paris, Picard, 1885 in 8, p. 465.

L'EXHUMATION

En 1869, la Compagnie générale des Omnibus faisait l'acquisition d'un terrain destiné à un de ses dépôts, rue Monge, voie nouvellement ouverte alors, cent mètres environ au nord de la rue de Navarre. Elle y mit les terrassiers au commencement de 1870, et peu après, quand la première tranchée atteignit une dizaine de mètres de profondeur, la preuve fut faite que l'on se trouvait exactement au-dessus des Arènes entrevues par Héricart de Thury, devinées par Jollois, mentionnées au moyen âge par les vers de Neckam et la charte de 1284.

Désormais, Paris possède officiellement ses antiques Arènes ; on s'accorde, sans s'être consulté, à les désigner sous le nom d'*Arènes de la rue Monge,* — encore que « Arènes de Saint-Victor » eût été plus précis et moins moderne ; mais c'est chose faite, et le nom donné le premier jour est resté et restera.

Si importante qu'elle fût, la trouvaille ne passionna pas d'abord l'opinion publique. Seuls,

quelques archéologues s'en émurent et s'en réjouirent ; ils devaient, peu après, être cruellement attristés de voir leur ardeur scientifique — on peut même dire patriotique, — si mal secondée.

En 1870, le goût de l'histoire locale et du respect des monuments n'était pas, à vrai dire, aussi développé qu'il l'est devenu maintenant. Paris ne possédait pas de Société historique consacrée spécialement à l'étude de son passé ; ni la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, ni celle des Amis des monuments parisiens (1), ni la Commission du Vieux-Paris, ni la Société de la Montagne-Sainte-Geneviève, ni le Comité des Inscriptions parisiennes n'existaient encore ; ces groupements, aujourd'hui puissants parce qu'ils sont nombreux et que certains ont un caractère demi-administratif, auraient eu une ac-influence qui manqua ; seules, la Société des Antiquaires de France et celle de Numismatique et d'Archéologie s'intéressèrent à l'événement, en saisirent la Commission, très officielle, des Monu-

(1) Il est d'autant plus juste de mentionner ici cette vaillante Société que quand elle fut fondée, elle contribua beaucoup à la protection des Arènes, et que son dévoué président, M. Ch. Normand a publié en 1899 un livre très complet, accompagné d'un Atlas sur les *Arènes de Lutèce et le premier théâtre parisien*.. Nous aurons plusieurs fois occasion d'y recourir, car c'est l'ouvrage le plus complet et le meilleur qui existe sur le sujet.



Arènes de Lutèce. — Etat Actuel.

ments historiques ; on va voir à quel mécompte elles aboutirent.

C'est au commencement d'avril 1870 que l'opinion publique commença à être saisie de la découverte, — ou du moins que quelques savants s'y employèrent avec toute l'ardeur d'une foi généreuse qu'ils espéraient faire partager. Le temps pressait, d'ailleurs, car la Compagnie des Omnibus, malgré la bonne volonté dont elle fit preuve, — et l'on ne pouvait mieux demander à une entreprise financière, responsable devant ses actionnaires, — ne consentait à renoncer au terrain qu'elle avait acquis pour des services urgents, que si on lui en donnait un équivalent dans le même quartier, et son *ultimatum* ne laissait tout d'abord que deux ou trois jours à la réflexion et à l'action.

Henri Martin, l'illustre auteur de la meilleure *Histoire de France,* publia un article éloquent dans le *Siècle* du 7 avril ; Ch. Read, le lettré fondateur de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* en fit paraître un, non moins frappant, dans le *Journal des Débats,* du 12 avril. En voici les dernières lignes :

Ah ! si pareille découverte était faite ailleurs qu'à Paris, dans ce tourbillon des affaires industrielles et politiques ! Mais non, c'est là une exclamation impie de notre part. La « Couronne Murale » de la vieille Lutèce sera relevée ! Elle deviendra un lieu de comices dont le prestige sera incomparable ! Ne vivons-nous pas sous un prince ami de l'Archéologie et de l'Histoire ?

Ne nous a-t-il pas donné pour administrateur municipal un préfet éclairé et homme de goût ? (1) Notre bonne ville de Paris n'est-elle pas assez riche, quoi qu'on en dise, pour payer sa gloire ? Non, l'amphithéâtre gollo-romain ne sera pas saccagé mercredi prochain par la pioche des niveleurs, dût-on faire à cet effet une souscription populaire,.... *un plébiscite !*

Ch. Read.

D'autres journaux parlèrent, les uns sérieux, les autres ironiques ; l'empereur lui-même, un jour, passant par là en voiture, vint jeter sur les fouilles un regard indifférent qu'il crut devoir cependant, — en historien de César qu'il croyait être, — souligner d'un mot d'encouragement ; mais il avait bien d'autres préoccupations, sans parler de celle de sa santé ! Et que pouvait peser la sauvegarde d'un amphithéâtre romain en regard du succès de ce prochain plébiscite, auquel Read faisait une malicieuse allusion !

D'autre part, le public eut, — il faut bien le dire, — une déception. Quand on lui eut parlé d'arènes mises au jour, d'un monument incomparablement précieux du temps d'Auguste et de Tibère, et qu'il vit, parmi les platras, une carrière défoncée avec un mur coupé de brèches et aux trois quarts ruiné, il s'écria : Ce n'est que cela ! On s'attendait à contempler une belle bâtisse, haute d'une dizaine de mètres, sortie du sol comme par

(1) M. Henri Chevreau, préfet de la Seine.

enchantement et, sinon, un édifice semblable aux arènes de Nîmes ou d'Orange, du moins de solides pans de murailles, comme ceux des Thermes du jardin de Cluny. Peu lui importait que l'Académie des Inscriptions, que les Antiquaires de France eussent émis, avec leur ordinaire austérité, un vœu favorable à la conservation de ces décombres !

C'est l'argument que fit valoir la Commision désignée à cet effet par le Conseil municipal, au commencement de mai : tout en déclarant que la Ville pouvait s'intéresser à l'opération du rachat aux Omnibus, elle déclarait que les vestiges découverts n'offraient aucun signe d'art ni d'architecture ornée, et, proposant un projet d'achat du terrain et de tous les abords, qui aurait coûté près de deux millions et demi, elle admettait la participation de la municipalité pour un quart, l'Etat devant parfaire la dépense.

L'Etat, dans l'espèce, c'était la Commission des monuments historiques, instituée près d'un ministère dont le titre seul eût dû être rassurant: Ministère des lettres, sciences et beaux arts, ayant à sa tête M. Maurice Richard.

L'*Almanach impérial* de 1870 contient la liste de ses membres :

Le Ministre, *président.*

Vice-présidents :

MM. Weiss, conseiller d'Etat, secrétaire général du Ministre ;
Mérimée, sénateur, membre de l'Institut ;
de Saulcy, — —

Membres :

MM. Beulé, membre de l'Institut ;
Bœswillwald, architecte, inspecteur général des monuments historiques ;
Boinvilliers, sénateur ;
Courmont, directeur honoraire de l'Administration des Beaux-Arts ;
Des Vallières, inspecteur général des Monuments Historiques ;
Duban, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts.
le baron de Guilhermy, conseiller référendaire à la Cour des Comptes ;
Labrouste, architecte, inspecteur général des édifices diocésains ;
de Longpérier, membre de l'Institut ;
Millet, architecte ;
Questel, architecte, inspecteur général des Bâtiments civil ;
le baron de Soubeyran, sous-gouverneur du Crédit Foncier ;
du Sommerard, directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny ;
Vaudoyer, membre de l'Institut, architecte inspecteur général des édifices diocésains ;
Viollet-le Duc, architecte, inspecteur général des édifices diocésains ;
Arago, chef de la Division des Beaux-Arts.

Cette nomenclature appelle quelques réflexions : à côté de quelques hauts fonctionnaires placés là *pro honore*, la Commission était composée d'architectes, plutôt que d'archéologues ; or, les ar-

chitectes ne s'émeuvent guère devant un monument ancien que s'ils voient manière à une restauration qui, pour eux sera surtout une reconstruction, et ce n'était pas le cas des pauvres ruines de la rue Monge ! Rien en élévation, disaient-ils.

Le moyen de faire cela, pensaient-ils encore, quelque chose comme à Pierrefonds ou à Carcassonne! L'un des membres, chez lequel la Commission siégea, M. du Sommerard, directeur du Musée de Cluny, témoigna, paraît-il, quelque dépit à l'idée que Paris pourrait avoir un monument antérieur à ses Thermes; Viollet-le-Duc, se rallia à son vote négatif, par amitié, et les autres architectes par solidarité. Les archéologues proprement dits : MM. de Saulcy, Beulé, de Guilhermy, de Longpérier, se trouvèrent donc en minorité: la Commission refusa nettement d'intervenir auprès du ministre pour solliciter la participation de l'Etat.

Un homme n'était pas là, malheureusement, qui eût sans doute *retourné* ses collègues et forcé leur jugement: l'un des vice-présidents, Prosper Mérimée, le protecteur si éclairé des monuments de l'ancienne France, l'ami personnel de la souveraine. La maladie qui le terrassa quelques mois plus tard le retenait à Cannes, et le silence de ses Lettres, tant à Panizzi qu'à l'*Inconnue,* au sujet de la trouvaille de la rue Monge, prouve

qu'il n'en fut pas informé, ou que déjà son état d'épuisement ne laissait quelque force à sa pensée que pour envisager avec effroi la situation politique, le gouffre où la France allait se jeter.

Cependant, les mauvais vouloirs des corps constitués n'ébranlèrent pas la foi des fervents, parmi lesquels il faut citer Ch. Read, Henri Martin, le vicomte de Ponton d'Amécourt, Antoine Henri de Villefosse, (l'éminent archéologue, conservateur au musée du Louvre, alors âgé de vingt-cinq ans à peine), de Liesville, l'abbé Michon, — et dans la presse, Edouard Fournier, Louis Ulbach, Tony Révillon.

La Compagnie des Omnibus continuant à témoigner son impatience, une Société se constitua, au commencement de juin, — la *Société des Arènes de Paris*, dans le but : « de maintenir par une cordiale association les personnes qui se sont occupées de la conservation des Arènes, et celles qui ont été sympathiques à cette œuvre ;

« d'y rattacher la fondation d'un établissement destiné à l'instruction du peuple ;

« d'ouvrir pour parvenir à ces fins une souscription nationale et permanente ».

Le nombre des membres était illimité ; la cotisation fixée à 12 francs par an ; le siège de l'Association dans les bureaux de la Société française de numismatique et d'archéologie, 58, rue de l'Université.

La Compagnie des Omnibus consentit d'abord à ce que, pour se procurer des fonds, la Société perçût un droit d'entrée d'un franc pour la visite des Arènes ; mais certains journaux blâmèrent cette mesure, y voyant bien à tort une idée de spéculation ; il se trouva même un écrivain assez sot pour publier, — à ses frais bien entendu, — une brochure contre le projet de souscription nationale (1). Il signait du pseudonyme d'Aimé d'Alizon, « propriétaire tourangeau et archéologue sans diplôme », et se donnait (fantaisistement) comme un délégué de la Société archéologique de Chinon ». On imagine difficilement des plaisanteries plus lourdes, rehaussées d'insinuations malveillantes contre les vrais savants, les vrais archéologues qui donnaient toutes leurs forces et tout leur temps à cette entreprise si patriotique.

Nous trouvons dans le précieux dossier des Arènes qui est passé avec toute la collection Liesville à la Bibliothèque Saint-Fargeau (n° 25.021 in-8) ce billet autographe adressé à Liesville lui-même par M. Héron de Villefosse, secrétaire général de la Société française de numismatique et d'archéologie:

Mon cher ami,

Nous nous réunissons tous ce soir aux Arènes pour délibérer

(1) Paris, Lacroix, 1870. in-8; 15 pp.

sur les mesures à prendre dans les circonstances présentes. Il est probable, et je pourrais dire même certain, que plusieurs d'entre nous passeront la nuit à travailler. Nous comptons bien sur vous ; venez sans faute. C'est une question de vie ou de mort.

Bien à vous en Vitruve,

Ant. Héron de VILLEFOSSE

Sous forme de pétition, la question avait été portée devant le Corps législatif. Elle vint en discussion à la séance du 18 juin. Le rapporteur de la Commission des pétitions, M. Dréolle, fit preuve de bon vouloir en proposant « par convenance » le renvoi au Ministre des lettres, sciences et arts, mais le secrétaire général de ce ministère, M. Weiss, déclara avoir le regret de refuser ce renvoi : il s'agissait d'une dépense de 600.000 francs ; la Commission des monuments historiques s'était prononcée contre le classement de ce monument, le gouvernement ne voulait pas davantage autoriser une loterie que l'on proposait.

M. de Jouvencel soutint le bien fondé de la pétition, mais ayant déclaré qu'il était membre de la Société d'anthropologie, il fit éclater de rire ses collègues, ces graves législateurs qui moins d'un mois après, allaient, d'un cœur léger, engager la France dans la plus néfaste des guerres.

M. Glais-Bizoin, à son tour, montra quel intérêt la science avait à la conservation des Arènes. En sa qualité de député de l'opposition, il eut des

mots mordants, s'étonna que le « jeune » ministre, M. Maurice Richard (1) débutât, dans ses fonctions de conservateur des Beaux-Arts, par démolir, qu'il n'eût pas consulté « l'historien de César », son chef, dont la liste civile est de 25 millions, etc, etc. Mais précisément parce qu'il était de l'opposition, le jeune député ne pouvait défendre, aux yeux de ses auditeurs, qu'une mauvaise cause.

Quant à M. de Soubeyran, il invoqua son titre de membre de la Commission des Monuments historiques pour demander qu'on en finît tout de suite avec cette question : les études, déclara-t-il, ont été faites, tant à l'Hôtel-de-Ville qu'au sein de la Commission et ont conclu à la négative ; cela doit suffire pour écarter tout projet de renvoi.

Il semble, toutefois que la Chambre ait eu quelque pudeur à enterrer si lestement une pareille question: la discussion dévia insensiblement sur les travaux, les finances de la Ville, et Jules Ferry obtint le renvoi à la Commission du budget municipal. On passa à un autre objet avec une visible satisfaction (2).

---

(1) Jeune comme âge : il n'avait pas encore 30 ans, — et surtout comme ministre, car il ne l'était que depuis cinq mois, dans le cabinet Ollivier.

(2) Nous résumons cette discussion d'après le *Journal des Débats.* Elle occupe sept pages du *Journal Officiel,* dit M. Ch. Normand, qui en donne une analyse substantielle, mais sans faire figurer aux Pièces justificatives de son ouvrage le « texte officiel » qu'il promettait.

Ce fut le dernier coup. La Compagnie des Omnibus n'avait plus désormais, quand même elle l'eût voulu, de raisons de tergiverser ; à la fin du mois, elle fit évacuer son terrain et y remit les ouvriers. Les archéologues se retirèrent, la mort dans l'âme, n'ayant d'autre consolation que de faire signer par les personnes qu'ils avaient su persuader la protestation suivante :

« La démolition des Arènes de Paris est commencée depuis trois jours. Bientôt, tout ce qui était découvert aura disparu. Un Conseil municipal indigne de représenter la ville de Paris a renié son histoire et déclaré qu'il n'avait aucun souci de conserver son plus ancien monument, si heureusement retrouvé après dix-sept siècles. Il a cru qu'en se réfugiant derrière le vote honteux du Corps législatif, et en s'appuyant sur l'indifférence notoire du ministre et du souverain, il avait le droit de fouler aux pieds les souvenirs les plus précieux. Ce sera pour l'édilité parisienne un opprobre éternel, et nous, habitants de Paris, nous déclarons désavouer le vote d'une Commission municipale que le bon plaisir seul a nommée. (1) »

Puis vinrent l'invasion, le bombardement de Paris, la guerre civile, tous les désordres à côté desquels une disgrâce archéologique, si grave qu'elle fût, ne pouvait entrer en parallèle. Les années passèrent...

Pour déplorable qu'ait été l'insuccès des efforts

---

(1) Dossier Liesville, déjà cité ; texte manuscrit avec signatures autographes. — M. Ch. Normand a reproduit (p. 49) le même texte d'après un dossier appartenant à M. Héron de Villefosse.

tentés en 1870, tout n'était pas cependant perdu.

D'abord, on avait obtenu que le dépôt des Omnibus, n'exigeant pas de fondations profondes, recouvrît simplement le sol sous lequel on avait enfoui les premiers vestiges retrouvés, — et il le recouvre encore à l'heure actuelle ; d'autre part, les levés de plans, aussi bien que la dimension même du segment mis au jour permettaient d'affirmer qu'une faible partie seulement du cirque romain avait été découverte, le reste se trouvant 1° à l'ouest, sous la rue Monge (et cette portion-là était irrémédiablement perdue) ; 2° à l'est, vers la rue Linné, sous des propriétés particulières, dont la principale, contiguë au mur séparatif de l'enclos des Omnibus, représentait le terrain de l'ancien couvent des Filles de la Congrégation Notre-Dame.

Cette pieuse maison, bâtie sans s'en douter, sur un sol jadis si profane et païen, avait été installée là, rue Neuve Saint-Etienne, en 1671, grâce au legs qui lui avait été fait du vieil « hôtel de Montauban ». On y avait ajouté, en 1688, la chapelle dont le dôme figure dans toutes les vues des Arènes de 1870. C'était une sorte de pensionnat de jeunes filles, où Jeanne Phlipon, — la célèbre et infortunée Mme Roland, — fit ses études. Supprimé en 1790, le monastère resta debout, inoccupé pendant la tourmente. En 1796, une autre communauté de femmes, les Filles de

Jésus-Christ, s'y établit ; puis, d'autres propriétaires laïcs s'y succédèrent dans le cours du XIX[e] siècle.

Après la guerre de 1870, les Amis des Arènes, Ch. Read en tête, reprirent leur ardente campagne. De nouveau, ils intéressèrent la Société des Antiquaires de France, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au sort de l'amphithéâtre, et ces deux corps savants témoignèrent une fois encore de leur sympathie pour l'entreprise. En même temps, l'attention de l'édilité parisienne se porta sur ce coin de Paris: il s'agissait de créer par le percement d'un voie nouvelle, des relations plus aisées entre les rues Monge et Linné, et cette voie passait à travers les Arènes ; la spéculation en eut vent, et une bande noire s'empressa d'acheter les terrains du vieux couvent et ceux qui en étaient voisins, au commencement de l'année 1883.

Dès lors, recommença la lutte, plus vive que jamais, des protecteurs des Arènes pour conjurer une nouvelle main-mise comme celle de la Compagnie des Omnibus, quinze ans plus tôt ; mais, ici, les spéculateurs disaient hautement leur volonté de revendre douze cent mille francs ce qu'ils avaient acheté six cent mille, et le Conseil municipal hésitait.

Deux lettres eurent raison de ces hésitations.

La première est de Victor Duruy, homme

d'Etat et historien. Ecrite à un conseiller municipal, M. Aristide Rey, elle a été publiée dans le *Temps* du 27 juin 1883 :

« ...Oui, ce serait justice de ne pas détruire « le seul débris qui subsiste, avec celle de son « palais, de la ville que Julien nommait *sa chère* « *Lutèce*. Les Thermes de Julien rappellent sur- « tout une domination étrangère ; les Arènes rap- « pellent l'enfance municipale de notre Cité. Je « demande que le Paris magnifique d'aujour- « d'hui n'oublie pas, comme un mauvais riche, « la pauvre Lutèce d'autrefois ».

La seconde est de notre grand Victor Hugo, toujours prêt à intervenir pour la défense des causes généreuses. Elle est adressée au président du Conseil municipal :

« 27 juillet 1883.

« Monsieur le Président,

« Il n'est pas possible que Paris, la Ville de « l'Avenir, renonce à la preuve vivante qu'elle « a été la Ville du Passé.

« Le Passé amène l'Avenir. Les Arènes sont « l'antique marque de la Grande Ville. Elles « sont un monument unique. Le Conseil muni- « cipal qui les détruirait se détruirait en quelque « sorte lui-même !

« Conservez les Arènes de Lutèce ! Conservez- « les à tout prix ! Vous ferez une action utile et, « ce qui vaut mieux encore, vous donnerez un « grand exemple.

« Je vous serre la main ».

VICTOR HUGO.

C'est ainsi que furent sauvées de la destruction les Arènes de Paris, par la même voix éloquente qui deux ans plus tard, devait encore conserver aux archéologues parisiens la tour dite du Vertbois aux Arts et Métiers. On se rappelle son cri de révolte : « Démolir la tour ? Non. Démolir l'ar- « chitecte, oui... Sur pied la tour. A terre l'archi- « tecte !... Prenez cette base : tous les vieux vesti- « ges de Paris doivent être conservés désormais. « Paris est la ville du Passé. Pourquoi ? Parce « qu'elle est la ville de l'Avenir !... »

Enfin, — c'est la première fois que nous pouvons écrire ce mot, — la cause de l'archéologie fut gagnée le 25 juillet 1883, jour où le Conseil municipal adoptait le projet de délibération suivant, qu'il convient de transcrire en entier, car il forme la première page du Livre d'or des Arènes :

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 février 1883, par laquelle des mesures ont été prescrites pour opérer des fouilles sur les terrains situés entre les rues Linné et de Navarre, et sauvegarder les intérêts archéologiques se rattachant à l'existence, à cet endroit, des restes des anciennes Arènes de Lutèce ;

Vu le vœu émis par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 11 mai ;

Vu la délibération, en date du 16 mars, par laquelle la Commission des Monuments historiques émet le vœu que le Conseil municipal et l'Administration de la Ville de Paris avisent aux moyens de déblayer et conserver, en l'encadrant dans un square

public ou de toute autre façon, une portion aussi considérable que possible des Arènes ;

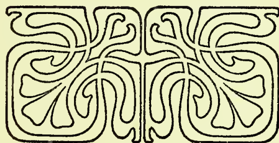
Vu les pétitions adressées par diverses Sociétés savantes ;

Considérant que les fouilles ont mis au jour des ruines comprenant le *podium*, la scène de Mimes, les deux *carceres*, le mur d'enceinte ; que la continuation des fouilles ajouterait certainement à ces restes du plus ancien monument de notre cité, et que les détruire à jamais serait, suivant l'expression de M. Henri Martin, un triste souvenir que notre temps lèguerait à l'histoire ;

Considérant qu'il serait facile et peu coûteux de relever une partie des gradins établis sur la pente de la montagne ;

Les soussignés proposent le projet de délibération suivant :

ARTICLE UNIQUE. — M. le Préfet de la Seine est autorisé à acquérir, pour le compte de la Ville de Paris, les terrains conformément aux conditions contenues dans l'engagement des propriétaires en date du 5 juin 1883.



ÉTAT ACTUEL

On accède aux Arènes par deux voies différentes : soit par la rue Monge, que l'on quitte pour prendre à gauche, entre les n°s 57 et 59, la rue de Navarre, et rencontrer, quelques pas plus loin, l'entrée du square, soit par la rue Linné, que l'on monte vers le carrefour de la Pitié et du Jardin des Plantes, mais que l'on quitte un peu avant, à hauteur du n° 25 pour s'engager dans la rue des Arènes et aboutir à la même entrée du square, après un trajet de cent mètres environ (1).

C'est le 1er août 1892 que ce square a été ouvert au public par les soins de l'administration publique : de même à Bordeaux, les ruines du Palais Gallien, qui représentent les Arènes de cette grande cité, sont encloses dans le périmètre d'un coquet jardin public ; mais les ruines de Bordeaux se présentent en élévation, et leur hauteur solennelle domine la verdure, tandis qu'ici ce sont les arbres et la verdure qui dominent les ruines et

---

(1) Les moyens de locomotion sont : par la rue Monge, les tramways partant de la place du Châtelet (avenue Victoria, face sud du Square de la tour Saint-Jacques) et se dirigeant vers Ivry, Choisy-le-Roi, Villejuif, 10 et 15 centimes ; — par la rue Linné, les omnibus Batignolles-Jardin-des-Plantes, et Notre-Dame de Lorette-Boulevard Saint-Marcel.

amoindrissent ce que leur nudité, recouverte tout au plus d'un mince gazon, aurait d'imposant et de véridique à la fois. Quoi qu'il en soit, les enfants du quartier montrent un goût très prononcé pour l'archéologie en fréquentant assidûment dans ces lieux ; ils y témoignent cependant d'assez peu de respect pour le passé, si bien qu'il a fallu protéger par des grillages certains accès, sans compter que les plus audacieux risquaient de s'y rompre les jambes.

La grille franchie, et après avoir croisé le brave gardien, toujours disposé à fournir un commentaire technique aux étrangers, l'on descend vers l'arène par un couloir qui fut, il y a dix-huit cents ans, le chemin des spectateurs qui pénétraient par l'entrée du Midi. Par la pensée, il faut se représenter un couloir semblable s'ouvrant en face de celui-là, à travers le mur que le visiteur a devant lui quand il est descendu dans l'arène, et qui est le mur séparatif du dépôt des Omnibus ; l'axe de ces deux couloirs, l'un conservé, l'autre recouvert en 1870 sous les bâtiments de la Compagnie des Omnibus, représente la plus grande longueur de l'amphithéâtre, quand il était en entier, — soit 56 mètres : les Arènes de Nîmes ont dans leur grand axe une longueur de 133 mètres et pouvaient contenir 23.000 spectateurs ; on a évalué à 15.000 le nombre de ceux qui pouvaient prendre place dans les Arènes de Paris.

Nous voici donc au centre de l'arène. A droite et à gauche du chemin qui nous y a conduits, se dessinent en demi-cercle, légèrement elliptique, les vestigent des gradins (en latin, *mœniana*) ; la seconde moitié de ce demi-cercle elliptique se trouve au-delà des murs ; l'ensemble ne constitue cependant qu'une circonférence intérieure, la plus voisine de la scène, et concentrique à une autre demi-circonférence dont rien n'est resté, se développant à l'ouest, vers la rue Monge, et dépassant même dans son pourtour le sous-sol des maisons portant les numéros pairs de cette rue, jusqu'à la rue Rollin ; les galeries où se pressaient les spectateurs s'étageaient donc en s'adossant à la colline et regardaient vers l'est, où était la scène. Ces galeries étaient formées de hautes maçonneries sculptées, abritant le public des ardeurs du soleil, des ennuis de la pluie ou du vent. D'elles non plus il n'est resté que des débris recueillis dans divers musées.

Revenons à la réalité, à ce que l'on peut voir encore.

Force est de convenir que surtout la partie située à gauche de l'entrée est plutôt une reconstitution qu'une restauration de l'amphithéâtre romain ; les matériaux employés sont trop neufs, trop bien cimentés pour rappeler l'aspect des ruines que révélaient les fouilles de 1883. Sans doute il fallait qu'il en fût ainsi, que l'on pût montrer

en public ce qu'*avaient été* les Arènes et non ce qu'elles *étaient*, que l'on pût utiliser ce vénérable édifice pour des assemblées ou des représentations populaires : toutefois, le zèle a certainement été poussé trop loin (1).

Le mur qui limite le sol de l'arène au pied des gradins est celui qui supportait le *podium*, galerie élevée de quatre mètres environ au-dessus de l'amphithéâtre et contenant les places d'honneur. Sous ce mur, à gauche, se voit l'enfoncement de deux caves (*carceres*) dans lesquelles étaient gardées les bêtes fauves que les gladiateurs avaient à combattre.

A droite de l'entrée, même disposition de gradins circulaires, interrompus par un mur en ligne droite sur lequel se continuait le *podium*, et au dessus la scène du théâtre, où l'on a restitué cinq niches de forme alternativement ronde et carrée ; sous le mur, tout à fait à droite, contre l'enclos des Omnibus, une autre cave dans le sol de laquelle ont été retrouvés les vestiges d'un canal ou égout conduisant hors de l'enceinte, vers

---

(1) Nous n'ignorons rien des mécomptes, de la surprise indignée que ce zèle fit éprouver à l'administration municipale lorsqu'il s'agit d'en régler les frais. M. Ch. Normand a jugé très sévèrement, en le nommant, l'architecte-archéologue-critique d'art dont la responsabilité se trouva gravement engagée dans cette coûteuse entreprise, et dont la mort soudaine et mystérieuse apparut comme l'explication volontaire d'une gestion qui n'était peut-être que désordonnée et non délictueuse.

l'est, les eaux pluviales ou celles qui étaient utilisées pour les naumachies.

Au-delà de la scène et la dominant, dans la partie tout à fait orientale du square, un buste se dresse ; c'est celui de feu Gabriel de Mortillet, anthropologiste distingué, auteur de nombreux travaux sur l'époque préhistorique, décédé en 1898 à Saint-Germain-en-Laye. Ce buste a été inauguré le 26 octobre 1905. Tout en mettant hors de cause la mémoire vénérable de ce savant, il est permis de regretter qu'on n'ait pas cherché pour l'honorer un autre emplacement, et réellement cette marque d'hommage, que notre époque a rendue si banale, fait un contraste choquant avec les aspects antiques qui avaient été reconstitués : à peine eût-il été légitime de sculpter sur deux pierres modernes de l'entrée les médaillons de Ch. Read et de Henri Martin, ces deux vaillants champions de la conservation des Arènes.

A plusieurs reprises, on a tenté d'utiliser l'enclos, soit pour des représentations dramatiques, en plein air, soit pour des réunions publiques. Jusqu'ici, il n'a servi de théâtre qu'à quelques conférences dont les principales eurent pour organisateur M. Ch. Normand.

Le 28 décembre 1899, le Conseil municipal passa à l'ordre du jour sur une proposition de

M. Meslé demandant le convertissement des Arènes en une piste de patinage.

Dans sa séance du 9 juillet 1903, la Commission du Vieux Paris admit, mais seulement à titre exceptionnel, le principe de l'audition de concerts, qui, d'ailleurs, n'eurent pas lieu.

Il n'est pas impossible de prévoir cependant que, quelque jour, les Parisiens du XXe siècle reprendront, comme leurs aïeux d'il y a dix-huit cents ans, le chemin des antiques Arènes ; le spectacle y sera rajeuni, comme elles l'ont été elles-mêmes, et ils n'y verront plus combattre les bêtes féroces ni le sang rougir le sol ; mais cette vaste enceinte peut facilement se prêter aux exercices de nos jeunes gymnastes, à l'audition de chœurs vibrants ou d'orchestrations exécutées par plusieurs centaines de musiciens, en présence d'une foule de quinze mille spectateurs, et, de cette façon, le plus ancien théâtre de Paris en sera aussi redevenu le plus grand.



ANNEXE

En 1870, le Comité des Arènes fit paraître une intéressante brochure : *Opinion de la province sur la question des Arènes Gallo-Romaines de Paris* (24 pp. in-8), contenant l'expression du vœu formulé par vingt-sept sociétés savantes des départements et adressé au préfet de la Seine pour la conservation des Arènes qui venaient d'être remises au jour. Nous donnons ci-dessous le texte des plus significatives parmi ces délibérations, aussi autorisées que désintéressées, nous bornant à noter ici que des vœux analogues furent présentés par les Sociétés des villes d'Arras, Beaune, Lisieux, Nancy, Poitiers, Rambouillet, Rodez, Saint-Quentin et Vitry-le-François.

ABBEVILLE (*Société d'Emulation*)

« La Société... prie la Société de numismatique de témoigner pour elle, auprès de la ville de Paris et du Corps législatif, de ses vœux très vifs pour le salut des Arènes retrouvées. »

ANGERS (*Société d'agriculture, sciences et arts*).

« La récente découverte des Arènes de la rue Monge intéresse d'une manière sérieuse l'histoire de Paris. Les archéologues des départements

s'associent à ceux de la capitale pour désirer vivement que cette curieuse construction ne soit pas abandonnée... »

APT (*Société littéraire, scientifique et artistique*).

« Le Conseil d'administration de la Société. . s'est assemblé d'urgence, et tous ses membres ont été unanimes pour décider de s'adresser à l'administration municipale de Paris et de demander qu'au nom de l'honneur national et de l'histoire, il soit donné satisfaction au vœu de la France entière en sauvant de la destruction les restes du plus ancien monument de Paris...

ARLES (*Commission archéologique*).

« Les soussignés, membres de la Commission archéologique d'Arles, ont l'honneur de solliciter de votre empressement pour la conservation des monuments historiques le rachat de l'amphithéâtre romain récemment découvert dans la rue Monge, à Paris. Bien des questions restent à éclaircir sur les naumachies, le *podium* de ces antiques constructions. La comparaison est le moyen le plus sûr de les résoudre et d'éclaircir les textes encore douteux des auteurs qui ont écrit sur les amphithéâtres.

Comme Nîmes, notre ville possède un de ces monuments dont tous les détails ne sont pas entièrement connus ; la découverte faite à Paris peut nous venir en aide pour les expliquer. C'est dans un intérêt scientifique, non moins que pour conserver au pays une de ses plus antiques illustrations que nous avons l'honneur de vous adresser cette pétition.

BESANÇON (*Société d'émulation du Doubs*).

« Tandis que Paris recouvrait les Arènes de Lutèce, Besançon retrouvait le théâtre de *Vesontio*. Cette dernière découverte, œuvre de l'un des nôtres, a été faite sous les auspices de notre Compagnie qui a fourni les premiers fonds nécessaires aux fouilles.

Une telle coïncidence nous donne des droits particuliers à nous intéresser aux Arènes de Lutèce. Le Conseil municipal de Besançon est saisi par nos soins d'un projet tendant à conserver et à mettre en évidence les splendides débris du théâtre de *Vesontio*, et l'opinion publique de notre ville est disposée à appuyer nos vœux.

Une proposition analogue touchant les Arènes de Lutèce étant soumise au Conseil municipal de Paris, nous ne pouvons que désirer vivement son succès...

BOURGES (*Société des Antiquaires du Centre*).

« Les Sociétés savantes des provinces et tous les hommes qui s'occupent de l'histoire des temps anciens se sont émus à la nouvelle de la découverte d'un amphithéâtre romain au milieu de Paris. C'est à ce titre que la *Société des Antiquaires du Centre* a l'honneur de s'adresser à votre autorité, et de vous demander, au nom de l'histoire et de l'honneur national, que des mesures soient prises pour la conservation du plus ancien monument de la capitale.

CHATEAUROUX (*Société du Musée*).

« .....Malgré la pauvreté de notre budget, composé en grande partie d'une souscription volontaire, la Commission est disposée à faire dans ce but les sacrifices qui sont dans la limite de ses moyens. Elle espère, Messieurs, que sa faible voix, unie à celle des autres Sociétés scientifiques sera par vous favorablement entendue.

CHATEAU-THIERRY (*Société historique et archéologique*).

« ..... Il serait vraiment regrettable qu'au cœur de la France, au milieu du monde savant, des restes aussi curieux disparussent aussitôt qu'ils ont été mis au jour...

GAP (*Académie flosalpine*).

« La découverte d'un amphithéâtre romain dans l'enceinte même de Paris intéresse vivement les diverses sociétés archéologiques de France, et toutes désirent voir la capitale de l'Empire français imiter les villes romaines du midi dans leur empressement à conserver les vestiges du peuple-roi dans les Gaules.

Le Président et les Membres de l'Académie flosalpine ne sauraient demeurer étrangers à ces désirs...

LANGRES (*Société historique et archéologique*)

« ...En outre de l'intérêt qui s'attache au plus ancien monument de Paris et qui sollicite sa conservation, comment ne pas penser au contraste qu'offriraient les splendeurs de la ville moderne à côté des restes du Colysée de la ville antique? La destruction des Arènes de Paris, si elle avait lieu, laisserait à jamais des regrets, et cette destruction s'attacherait à l'administration qui l'aurait ordonnée. Mais nous espérons que l'on n'aura pas à déplorer la ruine d'un monument aussi intéressant, enfoui depuis si longtemps et rendu au jour d'une manière si inattendue.

MONTBÉLIARD (*Société d'émulation*).

« ... Paris n'est pas seulement aux Pari-

siens : comme on l'a souvent dit avec raison, Paris est à la France, et tout Français se considère plus ou moins comme citoyen de Paris, s'intéresse à tout ce qui l'intéresse. C'est à ce titre que nous prenons la liberté de vous supplier, au nom de notre histoire, de ne pas laisser détruire le plus ancien monument historique de la capitale.

NANTES (*Société archéologique*).

« *A Monsieur Henri Chevreau, sénateur, préfet de la Seine, ancien préfet de la Loire-Inférieure.*

« Confiante dans la bienveillance qu'elle a toujours rencontrée près de vous lorsqu'il s'est agi de nos monuments historiques, la *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* croit devoir vous adresser un vœu en faveur de la conservation des Arènes de Paris. Elle vous exprime le désir et l'espoir que votre intervention est et demeure largement acquise à la cause qu'elle plaide aujourd'hui devant le haut fonctionnaire dont chacun ici garde un si bon souvenir.

NOYON (*Comité archéologique*).

« ... Les membres du *Comité archéologique de Noyon*... espèrent que votre administration

protectrice, éclairée de tout ce qui intéresse les arts, l'histoire et l'archéologie, sauvera de la destruction ces vestiges de l'ancien Paris. Les moindres villes de province savent s'imposer de lourds sacrifices dans l'intérêt de la conservation de leurs anciens monuments : la capitale ne peut rester en arrière ; elle ne laissera pas effacer cette page de pierre qui prouve qu'au deuxième siècle, elle avait déjà pris rang parmi les cités importantes Elle conservera des ruines appelées à fournir aux arts et aux études historiques les plus utiles indications.

ORLÉANS (*Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts*).

« La Société...

« Délibère.....

« Art. 1er. — La *Société des Sciences et Arts d'Orléans* recommande de la manière la plus pressante la conservation des Arènes de Paris à la sollicitude de M. le Préfet de la Seine et de MM. les membres du Conseil municipal de Paris : elle joint sur ce point ses instances à celles des principaux corps savants de Paris et de la province.

« Art. 2. — La Société fait appel à MM. les députés du département du Loiret, et les engage à unir leurs efforts pour conserver à la science et

à l'histoire le monument dont il s'agit, et pour obtenir, s'il y a lieu, du Corps législatif, l'allocation d'une partie des frais entraînés par son acquisition...

ROUEN (*Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure*).

« ... Nous sommes convaincus que cette découverte inattendue va devenir la propriété de la Ville; elle sera jalouse de suivre l'exemple que lui offre maintenant la ville de Senlis, et celui que donnait, dès 1818, le département de la Seine-Inférieure pour le théâtre romain de Lillebonne...

STRASBOURG (*Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*

« La découverte des Arènes dans l'un des quartiers de l'ancien Paris a excité à un haut degré l'attention et l'intérêt des archéologues de l'Alsace; ils se préoccupent, à juste titre, du sort réservé aux restes précieux de ce monument.

« Le Comité de la Société pour la conservation des Monuments historiques de l'Alsace, se faisant l'organe de ses concitoyens lettrés, prend la respectueuse liberté de vous faire parvenir, M. le Préfet, ses vœux pour la conservation de l'amphi-

théâtre romain de Paris. Nos confrères allemands d'Outre-Rhin et ceux des Sociétés archéologiques de Suisse, si nous avions le temps de recueillir à ce sujet leurs avis, manifesteraient, nous en sommes convaincus, des vœux analogues, et uniraient leurs voix à la nôtre pour recommander aux lumières, à la générosité, au patriotisme du Conseil municipal de Paris les mesures à prendre pour empêcher que les restes des Arènes soient recouverts et disparaissent à jamais.

VENDOME (*Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*).

« ...Il ne nous appartient point d'insister auprès de vous sur l'importance archéologique de ces ruines, et sur l'intérêt, pour la ville de Paris, à sauver de la destruction le plus ancien monument de la capitale ; nous devons nous borner à vous en demander la conservation au nom de la science et de l'histoire nationale.



Imprimerie Moderne, J. SÉRIEYS, Aurillac



Imp. Gantherin